AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2720
FR0000121964-FS0813

29 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2014, la société BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi à titre individuel, en hausse, le 19 décembre 2014, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir individuellement 35 937 130 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 18,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption de la SAS Omnium de Gestion et de Développement Immobilier (OGDI) par BNP Paribas intervenue le 19 décembre 2014.

Le groupe BNP Paribas **n'a, quant à lui, franchi aucun seuil** et détient à ce jour 43 327 242 actions de la société KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 21,72% du capital et des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et des droits de vote**
BNP Paribas	35 937 130	18,02
Compagnie Financière Ottomane[2]	6 530 924	3,27
UCB Bail 2[2]	1 899	ns
Cardif Assurance Vie[2]	17 289	0,01
BNP Paribas Securities Services[2]	840 000	0,42
Total	**43 327 242**	**21,72**

[1] Sur la base d'un capital composé de 199 470 340 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par BNP Paribas.